

SYSTÈME ÉDUCATIF ET INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES EN ALGÉRIE SOIXANTE-ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE

Razika MEDJOUR **

Nacer-Eddine HAMMOUDA**

Received: 25/03/2022/ Accepted: 15/06/2022 / Published: 05/07/2022

Corresponding authors: medjoubrazika@gmail.com

RÉSUMÉ

Ce travail abordera les inégalités des chances dans l'École algérienne et la politique de soutien à la scolarisation, à partir des données des recensements nationaux de la population et de l'habitat (1966, 1977, 1987, 1998, 2008), les données administratives du ministère de l'Éducation nationale et l'enquête par grappes à indicateurs multiples MICS-6/2019. La politique de démocratisation et de gratuité de l'enseignement, adoptée par l'État depuis l'indépendance, a permis en effet un accès massif à l'éducation pour les deux sexes, mais il ne s'est toujours pas généralisé, avec des disparités régionales avérées notamment le retard observé dans les Hauts Plateaux-Centre et le Grand Sud. Les inégalités sociales et spatiales impactent le parcours scolaire des enfants dans les trois paliers, en particulier le niveau secondaire. La politique sociale de l'éducation cible plus les enfants du primaire du milieu rural et moins les deux autres paliers, notamment en termes de couverture et de spécificité de leurs besoins. Bien que le soutien financier ou matériel vise les enfants pauvres, surtout du palier primaire, ce ne sont pas tous les enfants pauvres qui y ont accès. Les autres catégories en bénéficient également.

MOTS CLÉS

** Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD), medjoubrazika@gmail.com, Algérie.

** Comité national population (CNP), nacereddine.hammouda@ensae.org, Algérie.

Démocratisation de l'enseignement, politique de soutien à la scolarisation, inégalités sociales et spatiales, système éducatif, Algérie.

JEL CLASSIFICATION : I240.

نظام التعليم و التفاوتات الاجتماعية والمجالية في الجزائر بعد ستين عاما على الاستقلال

ملخص

يتناول هذا العمل عدم المساواة في الفرص في المدرسة الجزائرية وسياسة دعم التعليم، بالاعتماد على بيانات التعدادات العامة للسكان والسكن (1966، 1977، 1987، 1998، 2008) والبيانات الإدارية من وزارة التربية الوطنية والمسح العنقودي متعدد المؤشرات MICS-6/2019. إن سياسة الديمقراطية والتعليم المجاني، التي تبنتها الدولة منذ الاستقلال، سمحت في الواقع بالحصول على التعليم على نطاق واسع لكلا الجنسين لكنها لا تزال غير معمة مع وجود تباينات مجالية مهمة، لا سيما في الهضاب العليا الوسطى وأقصى الجنوب. لا تزال التفاوتات الاجتماعية والمجالية قائمة في المسار الدراسي للأطفال في المستويات الثلاثة و بصفة أخص في المستوى الثانوي. تستهدف سياسة دعم التعليم خاصة أطفال المدارس الابتدائية وفي المناطق الريفية بخلاف المستويين المتوسط والثانوي، لاسيما من حيث التغطية وخصوصية احتياجاتهم. على الرغم من أن الدعم المالي أو المادي موجه للأطفال الفقراء، وخاصة في المرحلة الابتدائية، إلا أنه لا يصل إلى جميع الأطفال الفقراء، وكما تستفيد منه أيضًا الفئات الأخرى.

كلمات مفتاحية

سياسة ديمقراطية التعليم، سياسة دعم التعليم، عدم المساواة الاجتماعية والمكانية، نظام

التعليم، الجزائر.

تصنيف جال: I240

EDUCATIONAL SYSTEM AND SOCIO-SPATIAL INEQUALITIES IN ALGERIA SIXTY YEARS AFTER INDEPENDENCE

ABSTRACT

This work addresses the inequalities of opportunity in the Algerian school and the schooling support policy. Based on data from national population and housing censuses (1966, 1977, 1987, 1998, 2008), administrative data from the Ministry of National Education and the MICS-6 multiple indicator cluster survey /2019. The policy of democratization and free education, launched by the State since independence, has in fact allowed massive access to education for both sexes. However, it is still not generalized, with regional characterized in particular in the central Highlands and the great south. Social and spatial inequalities persist in the schooling of children at the three levels, in particular the secondary level. The social education policy targets more rural primary school children and less the other two levels, particularly in terms of coverage and specificity of their needs. Although the financial or material support is aimed at poor children, especially at the primary level, not all poor children have access. The other categories also benefit from it.

KEY WORDS

Democratization of education, education support policy, social and spatial inequalities, education system, Algeria.

JEL CLASSIFICATION : I240.

INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie comptait parmi les pays au taux d'analphabétisme le plus élevé dans le monde (74,6 % en 1966) et une population quasiment illettrée. Le pays a hérité de la période coloniale un système éducatif vulnérable avec un bilan inégal entre les Algériens et les Français (Kouidri, 2014 ; Touarigt, 2012). La scolarisation des Algériens fut un échec du fait de la politique menée par les autorités françaises. Elle n'a constitué un creuset d'intégration, que pour les Européens et les juifs après l'adoption du décret Crémieux du 24 octobre 1870. Mais aussi du fait que les Algériens s'opposaient à ce qui leur semblait une entreprise de déculturation (Sadeg, 2014). Au lendemain de l'indépendance, les écoles existantes et leur concentration dans les grandes agglomérations urbaines, parce que destinées initialement, essentiellement à la population européenne, ne permettaient pas l'accès à l'éducation à l'ensemble des enfants scolarisables algériens malgré l'existence des cantines et de l'internat (Benhaddad et Hammouda, 2019 ; CNESE, 2018). La démocratisation de l'enseignement sur tout le territoire national et pour toutes les catégories sociales, et l'investissement massif dans les infrastructures de base étaient considérés comme une priorité nationale pour l'Algérie postcoloniale, et un droit garanti par la Constitution et la Loi d'orientation de l'éducation. La Constitution algérienne et la législation qui régit le système éducatif, en l'occurrence l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation et la Loi d'orientation de l'éducation n°08-04 du janvier 2008, reposent en effet sur les principes de la généralisation et la gratuité de l'enseignement dans les établissements publics sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale ou géographique, et l'obligation de l'enseignement fondamental pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus.

En termes de dépenses publiques en éducation et d'infrastructures de base, des efforts considérables ont été déployés pour accueillir le

nombre croissant des enfants scolarisés chaque année, estimé à plus 9,5 millions d'élèves en 2022, à travers le renforcement des infrastructures dans les différentes régions du pays. Le nombre d'établissements scolaires a été multiplié, en effet, par dix entre 1963/1964 et 2019/2020, en passant de 2 666 à 27 426 établissements, dont 19 308 écoles primaires (MEN, 2021). L'instauration de la gratuité de l'enseignement s'est traduite par les budgets conséquents alloués annuellement à ce secteur, qui détient la troisième position en termes de dépenses de fonctionnement (loi de finances, 2022). Le soutien à la scolarité, dont l'objectif est la réduction des effets des inégalités sociales sur le parcours scolaire des enfants, se manifeste également par des aides multiples, notamment en matière de bourses d'études, de manuels et de fournitures scolaires, d'alimentation, d'hébergement, de transport et de santé scolaire (MEN, 2015). En dépit de ces efforts consentis et l'importance des budgets octroyés au secteur de l'éducation, les inégalités sociales et spatiales persistent et la performance scolaire reste problématique en Algérie (Belkacem-Nacer, 2019 ; Memai, 2017 ; Rouag, 2011).

L'objectif de cet article est donc de dresser un état des inégalités des chances dans l'Ecole algérienne et la politique de soutien à la scolarisation soixante-ans après l'indépendance. Ces inégalités sont analysées, à travers plusieurs indicateurs, à savoir le taux de scolarisation, la parité scolaire, la fréquentation et la progression scolaire, ainsi que l'accès au soutien matériel et/ou financier à la scolarisation, la cantine et le transport scolaire. Les données mobilisées relèvent des recensements nationaux de la population et de l'habitat (1966, 1977, 1987, 1998, 2008), les données administratives du ministère de l'Education nationale (1962-1963 jusqu'à 2020) et l'enquête par grappes à indicateurs multiples MICS-6/2019.

1- LES DONNÉES DE BASE

Les données que nous utilisons proviennent de plusieurs sources : administratives et enquêtes auprès des ménages. Le ministère¹ en charge de l'enseignement produit annuellement un annuaire statistique assez complet sur les effectifs d'élèves, les enseignants et les infrastructures. Les données proviennent d'une enquête exhaustive réalisée par le ministère auprès l'ensemble des établissements sous tutelle. Il s'agit de canevas remplis manuellement et transmis à la Direction de l'éducation de la wilaya qui transmet un consolidé au ministère. Les canevas ont été améliorés au fil du temps et couvre une large palette de données. Pour une meilleure intelligibilité des données utilisées, il est nécessaire de les contextualiser :

1/ Concernant les budgets, ils sont donnés en dinars courants dans la mesure où il n'y a pas de déflateur consensuel sur la question. On pourrait éventuellement raisonner en dollars ou en dollars constants, voire dollars en parité de pouvoir d'achat. De plus, le ministère de tutelle a eu une couverture variable sur l'ensemble de la période : jusqu'en 1970, l'enseignement supérieur était inclus, de même le secteur de la formation professionnelle à des périodes différentes.

2/ Pour ce qui est des infrastructures, la configuration a évolué. En effet, au lendemain de l'indépendance, il y avait des écoles maternelles, des écoles primaires, des écoles-collèges, des collèges, collèges agricoles, collèges techniques et des collèges lycées avant de connaître la configuration actuelle (écoles primaires, collèges, lycées). De même, les internats allaient disparaître des lycées au fur et à mesure que ceux-ci essaïmaient sur tout le territoire national.

3/ Concernant la durée des différents cycles, elle a aussi varié : pour le primaire, on est passé de sept-six années à cinq années-six si on inclue le préscolaire) ; pour le moyen, on est passé de quatre puis trois (3^e cycle de l'enseignement fondamental) pour revenir à quatre années.

¹ Il a changé plusieurs fois de dénomination (orientation nationale, éducation, éducation et formation, éducation et enseignement fondamental, éducation nationale).

4/ Concernant la répartition spatiale, le nombre de wilayas est passé de 15 puis 31 et enfin 48 (58 depuis 2021). Il est à noter la situation particulière de la wilaya d'Alger où on trouve 3 directions de l'éducation. La carte scolaire s'est largement étoffée pour couvrir l'ensemble du territoire national à un niveau assez fin. Toujours est-il que les estimations de la population scolarisable à un niveau géographique détaillé sont sujettes à caution. C'est pourquoi ce sont plus les recensements de la population qui permettent de mieux estimer les taux de scolarisation au niveau wilayal, communal ou même infra-communal. Pour les enquêtes, nous avons privilégié les regroupements de wilayas par Espace de programmation territoriale tels que définis par le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT 2001)² dans son article 48.

La deuxième source est constituée des recensements et enquêtes auprès des ménages. L'Algérie a réalisé 5 recensements généraux de la population et de l'habitat en 1966, 1977, 1987, 1998 et 2008. Le prochain est attendu pour 2022. C'est la source qui permet de calculer des taux de scolarisation au niveau géographique le plus détaillé. Ces taux sont différents selon qu'ils sont calculés par rapport à la date de référence du recensement ou à par rapport à la dernière rentrée scolaire. Il faut savoir que l'obligation de la scolarité commence à six ans révolus au moment de la rentrée scolaire³. Les données publiées tiennent compte de l'âge par rapport à la période de référence du RGPH, ce qui biaise quelque peu les comparaisons temporelles dans la mesure où les périodes de référence ont varié d'un recensement à l'autre. Les recensements permettent aussi de saisir le niveau d'instruction de l'ensemble de la population au-delà d'un certain âge de façon détaillée, contrairement aux enquêtes par sondage qui se contentent du niveau d'instruction par palier. Il faut cependant noter que les enquêtes MICS⁴ du fait que les échantillons sont appréciables,

² Loi n°01-20 du 12/12/2001, relative à l'aménagement et au développement durables du territoire et loi n°10-02 du 29/06/2010, portant approbation du schéma national d'aménagement du territoire.

³ Le directeur de l'établissement peut accepter les enfants dont l'anniversaire se fait au courant du quatrième trimestre de l'année.

⁴ Multi Indicators Cluster Survey (enquête par grappes à indicateurs multiples).

saisissent le niveau d’instruction détaillé par classe. De plus, la dernière enquête MICS 6 réalisée en 2019 a introduit des questions sur les transferts sociaux⁵ et plus particulièrement ceux liés à la scolarisation.

2- DÉPENSES PUBLIQUES EN ÉDUCATION ET INFRASTRUCTURES DE BASE

Une part importante des ressources financières de l’Etat sont consacrées au secteur de l’éducation pour assurer son fonctionnement et afin de donner un accès à l’enseignement, plus large et équitable, de la population. Les dépenses publiques en éducation sont assurées pour une grande part par l’Etat et dans une moindre mesure par les collectivités locales. La totalité des dépenses d’équipement et des dépenses à caractère social (interventions publiques) sont à la charge de l’Etat (MEN, 2015). La part des dépenses d’équipement en éducation était plus importante durant les dix premières années de l’indépendance, ce qui illustre l’investissement massif en infrastructure de base. Elle a dépassé un quart du budget total d’équipement en 1965. En l’espace de cinq ans d’indépendance, le nombre d’écoles primaires a doublé. Au vu d’une demande sociale d’éducation très forte et d’une offre encore insuffisante, la double vacation a été instaurée. Il a fallu aussi faire appel à la coopération technique internationale tant européenne que moyen-orientale pour combler le déficit en enseignants pour tous les paliers et dans les deux langues (arabe et français).

Le budget d’équipement consacré à l’éducation et la formation a doublé sur les cinq dernières années, en passant de cent quatre-vingt-treize milliard de dinars à quatre cent quatre milliards de dinars entre 2017 et 2022. En termes de dépenses de fonctionnement, le budget alloué a augmenté de plus de 78 milliards de dinars entre 2017 et 2022. Pour l’exercice 2022, 13% du budget du fonctionnement, 7% du budget d’équipement sont alloués au secteur de l’éducation. Le coût moyen d’un enfant scolarisé dans le budget de l’Etat pour l’exercice

⁵ On retrouve des questions apparentées dans les enquêtes sur les niveaux de vie.

2020, calculé par rapport aux dépenses totales en éducation, est d'environ 85 000 DA.

Tableau n° 1. Évolution des dépenses publiques de l'éducation entre 1963 et 2022 (en milliers de dinars)

Année	Budget Etat équipement	Budget Education Equipement	%
1963
1967	1 375 000	200 000	14,55
1972*	3 435 000	525 700	15,3
1977	13 211 400	1 025 600	7,76
1982*	42 604 000	213 000	0,5
1987	45 000 000	7 854 000	17,45
1992	124 000 000	9 199 334	7,42
1997	273 500 000	17 900 000	6,54
2002	548 978 000	24 176 000	4,4
2007	2 780 579 740	66 935 680	2,41
2011	2 475 487 500	171 797 500	6,94
2017	1 386 673 120	19 633 000	1,42
2020	1 619 880 844	62 628 000	3,87
2022	5 995 800 000	404 080 000	-

Tableau n° 1. (Suite)

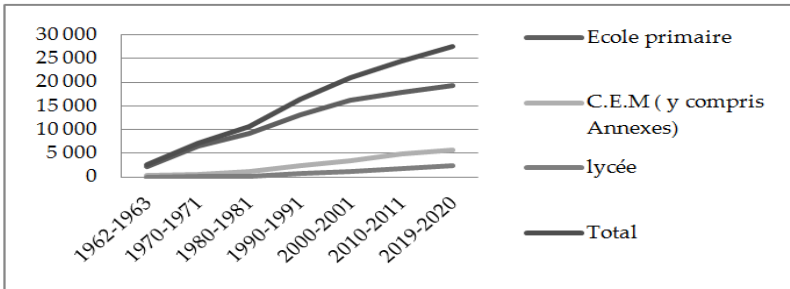
Année	Budget Etat fonctionnement	Budget Education fonctionnement	%	(Equip.+Fonct.) / PIB (en %)	Le coût d'un élève en DA
1963	2 912 737	322 719	11,08	...	
1967	3 332 000	680 000	20,41	5,42	553,21
1972*	5 500 000	1 233 665	22,43	5,78	678,75
1977	15 850 000	2 771 300	17,48	4,35	1 016,12
1982*	42 238 249	7 882 113	18,66	3,9	1 605,79
1987	63 000 000	15 886 000	25,22	7,59	3 827,14
1992	203 900 000	43 998 241	21,58	4,95	6 024,06
1997	640 600 000	111 394 291	17,39	4,65	17 065,05
2002	1 053 300 107	158 109 316	15,01	4,03	20 587,30
2007	1 005 509 983	235 888 168	23,46	3,23	39 953,92
2011	3 910 595 317	581 612 000	14,87	5,2	89 306,73
2017	4 126 290 127	719 633 385	17,44	6,5	99 816,86
2020	4 399 874 548	724 681 708	16,47	-	85 257,98
2022	6 311 530 000	825 004 074	13,07%	-	-

Source : construit à partir des données du ministère de l'Éducation nationale, loi de finances 2022 et données de la Banque mondiale (PIB 2017).

L'investissement massif en infrastructure de base s'est traduit par l'évolution du nombre d'établissements scolaires, ce qui représente l'effet direct de l'augmentation des dépenses publiques consacrées à

ce secteur (Issolah, 2018). Le nombre total d'établissements éducatifs a été multiplié par plus de 10 entre 1962/1963 et 2019/2020 en passant de 2 666 à 27 426, dont 19 308 écoles primaires, 5 630 CEM.

Figure n° 1. Évolution des établissements scolaires 1962/1963- 2019/2020

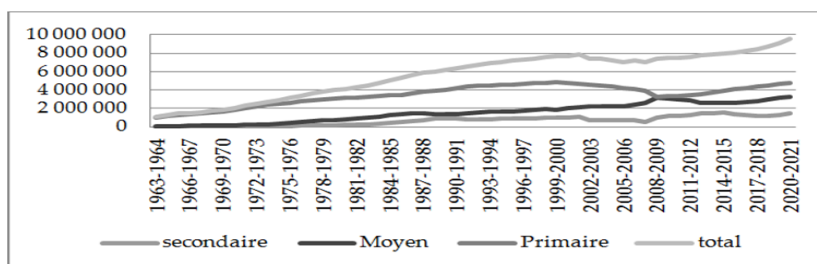


Source : construit à partir des données du ministère de l'Education nationale.

3- ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES ET TAUX DE SCOLARISATION

Le processus de démocratisation et la gratuité de l'enseignement fondamental ont permis donc une scolarisation massive des enfants, qui représente environ un quart de la population totale. Le nombre total d'élèves a été multiplié par 9, en passant de 1 129 640 en 1963 /1964 à 9 520 014 en 2020/2021 avec une légère baisse entre 2002/2003 et 2007/2008 du fait de la diminution des naissances enregistrées dans les années 1990. Réparti par cycle d'enseignement entre 1962/1963 et 2020/2021, le nombre d'élèves du palier primaire, soit plus de la moitié de l'ensemble des élèves, a augmenté de 777 636 à 4 789 590. Pour l'enseignement moyen, le nombre d'élèves est passé de 30 790 à 3 253 890. Quant au niveau secondaire, il a augmenté de 5 823 en 1963/1964 en atteignant un nombre 1 476 534 élèves en 2020/2021.

Figure n° 2. Evolution des effectifs élèves par cycles 'enseignement 1963/2021.



Source : construit à partir des données du ministère de l'Education nationale.

Le taux de scolarisation selon les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH), actualisé par des données de l'enquête MICS6-2019, relève de manière générale une amélioration remarquable de la scolarisation des enfants. Les données disponibles pour les RGPH 1966 et 1977 concernent la population âgée de 6-14 ans. Ce taux est passé de 47,2% à 97,1% entre 1966 et 2019. Pour la population âgée de 6 à 15 ans, le taux de scolarisation a atteint 96,3% en 2008. Malgré cela, l'enseignement n'est toujours pas généralisé et les enfants scolarisables ne sont pas tous scolarisés, étant donné que 4% des enfants 6-15 ans sont hors des bancs de l'école. Le taux de scolarisation des filles a connu une amélioration remarquable et l'écart entre le taux des deux sexes s'est progressivement rétréci. Le taux de scolarisation des filles 6-15 ans dépasse en effet le taux de scolarisation des garçons, en atteignant 96,5 % en 2019.

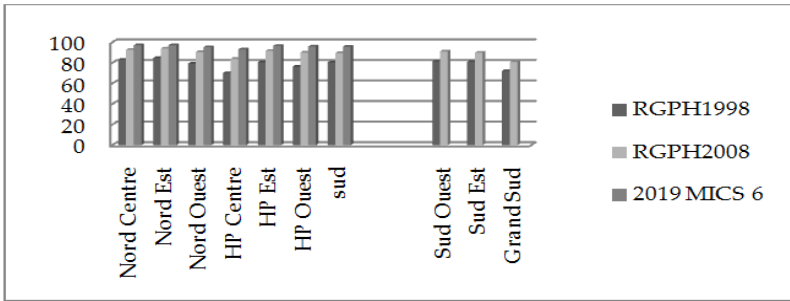
Tableau n° 2 : Évolution du taux de scolarisation entre 1966 et 2019

	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
	6 - 14 ans			6 - 15 ans		
RGPH 1966	56,80	36,90	47,20	-	-	-
RGPH 1977	80,80	59,60	70,40	-	-	-
RGPH 1987	87,75	71,56	79,86	-	-	-
RGPH 1998	84,42	79,93	82,21	83,10	78,30	80,74
RGPH 2008	92,42	91,67	92,05	91,58	90,63	91,12
MICS 2019	97,1	97,1	97,1	96,1	96,5	96,3

Source : recensements généraux de la population et de l'habitat 1966/1977/1987/1998/2008 et enquête MICS-6/ 2019.

Ventilé par espace de programmation territoriale, les taux de scolarisation de la population de 6-15 ans font apparaître des disparités spatiales. La comparaison entre les données du RGPH 1998 et 2008 montre que les Hauts Plateaux-Centre et le Grand Sud restent toujours en bas du classement, soit respectivement un taux de 83,9% et 80,7%. En contrepartie, le Nord-Est suivi du Nord-Centre détiennent toujours les taux de scolarisation les plus élevés, soit respectivement 94% et 92,8%. L'actualisation avec les données de l'enquête MICS 6-2019 confirme les persistances de ces inégalités, notamment par rapport aux Hauts Plateaux-Centre (93,1%) comparativement au Nord-Est et Nord-Centre (97,2%). Pour le Sud, les données ne permettent pas de distinguer entre les trois régions du Sud.

Figure n° 3. Évolution du taux de scolarisation 6-15 ans par EPT



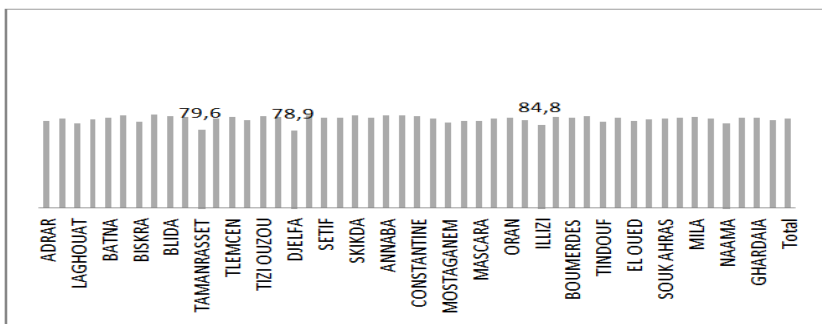
Source : construit à partir des données RGPH 1998, RGPH 2008 et MICS-6 /2019.

Par wilaya, les données disponibles du RGPH 2008 indiquent que les taux de scolarisation les plus bas sont enregistrés dans la wilaya de Djelfa, suivi des deux wilayas du Grand Sud Tamanrasset et Illizi, soit respectivement 78,9%, 79,6% et 84,8%. En distinguant par sexe, il s'avère que le taux de scolarisation est faible pour les deux sexes à Djelfa (78,0% pour les filles contre 79,7% pour les garçons). Quant à Tamanrasset, (76,5 pour les filles contre 82,5% pour les garçons) et Illizi (82% pour les filles contre 87,4% pour les garçons), la déscolarisation concerne plus les filles. Les taux de scolarisation les plus importants sont relevés dans la wilaya de Béchar, qui reste en première position comparativement au RGPH 1998, suivi de la wilaya

de Guelma, soit respectivement 95,6% et 95%. Les wilayas d’Annaba et de Jijel se retrouvent en troisième position avec un taux de scolarisation de 94,7%.

Les disparités sont plus observables au niveau des communes : le dernier RGPH 2008 fait ressortir des taux de scolarisation qui sont au-dessous du taux de scolarisation national de 1966, à l’image de Oum Laadham et Sed Rahal (Djelfa), Timiaouine (Bordj Badji Mokhtar). Il est à noter que la wilaya de Djelfa compte 3 communes avec des taux de scolarisation des 6-15 ans, qui ne dépassait pas 50% en 2008.

Figure n° 4. Taux de scolarisation de la population résidente des ménages ordinaires et collectifs âgée de 6- 15 ans selon le sexe et la wilaya de résidence



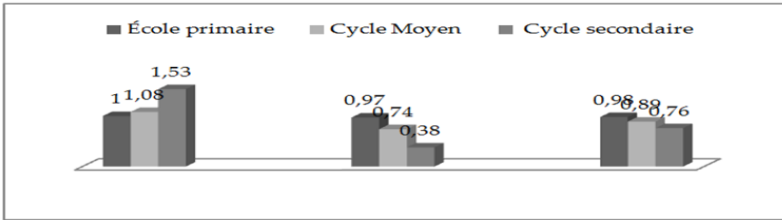
Source : construit à partir des données de RGPH 2008.

4- LA PARITÉ SCOLAIRE

La parité entre les enfants scolarisés quelque soient leur sexe, leur niveau de vie ou leur origine géographique est l’un des principaux objectifs de la démocratisation de l’éducation. L’indice de parité scolaire permet justement de vérifier si cette parité est atteinte dans l’école algérienne. La comparaison entre l’indice de parité genre, indice de parité bien-être économique et l’indice de parité résidence dans les trois paliers scolaires révèle l’effet des inégalités économiques, qui sont plus observables comme premier obstacle entravant la scolarisation des enfants, comparativement aux autres inégalités géographiques et gendorielles. Bien que la parité entre enfant pauvre et enfant riche soit encourageante dans le cycle

primaire, soit 0,97, néanmoins l'écart augmente et devient plus important notamment dans le cycle secondaire qui enregistre 0,38. Ce qui indique que les difficultés financières sont un facteur d'exclusion ou du retard scolaire, en particulier pour le niveau secondaire. La parité entre le rural et l'urbain pour sa part n'est toujours pas atteinte et les inégalités géographiques augmentent avec le niveau scolaire. En contrepartie, la parité entre fille et garçon est plus appréciable, voire renversée au profit des filles. Ce qui constitue un nouveau défi pour la société algérienne. Ce résultat est confirmé à la fois par les données de l'Education nationale et l'enquête MICS-6/2019. Les filles arrivent plus que les garçons à atteindre le niveau secondaire.

Figure n° 5. Indice de parité scolaire selon le sexe, le milieu de résidence et l'indice de bien-être économique.

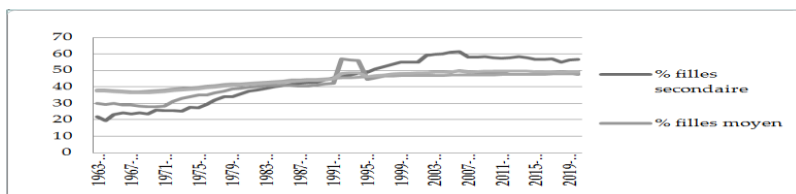


Source : construit à partir des données De l'enquête MICS-6/2019.

En effet, la scolarisation des filles a connu une amélioration remarquable depuis l'indépendance. La part des filles scolarisées a augmenté de manière progressive entre la période 1963/1964 et 2020/2021, en passant de 37% à 49% de l'ensemble des élèves. La proportion des filles dans le niveau primaire et le niveau moyen a atteint 48% en 2020/2021. Pour le niveau secondaire, cette part a dépassé celle des garçons à partir de l'année scolaire 1996/1997 en atteignant 57% en 2020/2021, ce qui reflète que les filles une fois scolarisée réussissent mieux que les garçons à atteindre le niveau secondaire et explique également leur prédominance dans l'enseignement supérieur. Bien que ce constat encourageant pour les filles révèle des stratégies sociales différentes entre sexes, il repose à nouveau la problématique des inégalités sociales entre les sexes dans

l'école publique, où les garçons arrivent de moins en moins à atteindre le niveau secondaire et encore moins le niveau universitaire.

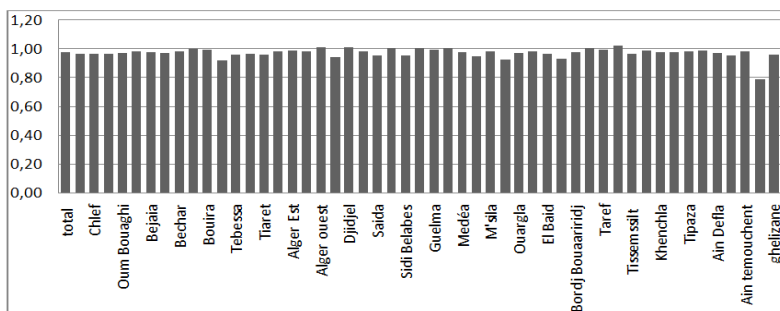
Figure n° 6. Évolution de part des filles scolarisées entre 1963-2021.



Source : construit à partir des données du ministère de l'Éducation nationale.

Bien que la parité fille/garçon de manière générale soit atteinte dans les deux premiers paliers scolaires, les inégalités spatiales persistent et sont observables entre les wilayas. Ghardaïa enregistre l'indice parité genre le plus faible au niveau national, soit 0,79, suivi des deux wilayas du Grand Sud Tamanrasset et Illizi, ainsi que Mascara et Djelfa, soit respectivement 0,92 et 0,93, 0,93 et 0,94. En contrepartie et à l'exception de la wilaya de Tindouf, où l'indice de parité genre est le plus élevé, soit 1,2, ce sont les wilayas du Nord-Centre et Nord-est qui sont les mieux classées, à savoir Constantine, Jijel et Alger Ouest en deuxième position, pour un indice de 1,1. Et les wilayas de Blida, Skikda, Annaba et Boumerdès en troisième position pour un indice de 1.

Figure n° 7. Indice de parité filles/garçons 2020/2021



Source : construit à partir des données du ministère de l'Éducation nationale.

5- FRÉQUENTATION SCOLAIRE, ENFANTS NON SCOLARISÉS ET RETARD SCOLAIRE

L'analyse des différents indicateurs de fréquentation et de progression scolaire fait ressortir les constatations suivantes :

- Le taux net d'admission à l'école primaire s'est globalement amélioré, par rapport aux résultats de l'enquête MICS-4 de 2012/2013, en enregistrant plus de onze enfants sur douze, en âge d'aller à l'école primaire, sont admis en première année. Les enfants très pauvres, les enfants ayant une mère analphabète ainsi que les enfants des Haut Plateaux-Centre et le Nord-Ouest accèdent plus ou moins tardivement à l'école primaire. A noter que le Nord-Ouest avait le meilleur taux d'admission en 2012/2013. Il est d'ailleurs la seule région ayant connu une baisse en 2019 par rapport à 2012/2013. En contrepartie l'écart s'est rétréci entre fille/garçon et milieu rural/milieu urbain.
- Le taux net de fréquentation de l'école, qui dépasse 97% dans le cycle primaire, baisse en passant d'un cycle à un autre. Cette baisse est plus importante au niveau du secondaire, soit la moitié seulement des adolescents en âge d'aller au lycée fréquentent actuellement le cycle du secondaire ou le supérieur. Cela veut dire que l'autre moitié qui reste est soit des redoublants dans le niveau moyen ou a quitté le système éducatif. Les inégalités sociales et spatiales entravant la scolarisation des enfants dans le primaire sont moins observables, soit globalement un écart de moins de 2 points par rapport au taux national. Elles concernent les catégories sociales précédemment citées (enfants appartenant aux ménages les moins nantis, enfants ayant une mère analphabète et les enfants des Hauts Plateaux-Centre). Ces disparités deviennent plus importantes dans le niveau moyen et encore plus dans le secondaire, surtout par rapport au niveau de vie des ménages. Se rajoute également l'écart entre le taux de fréquentation dans le milieu rural et milieu urbain qui s'élargit dans ces deux niveaux. Aussi, le taux de fréquentation des filles dépasse celui des garçons dans le niveau secondaire.

- La proportion d'enfants non scolarisés augmente d'un cycle à un cycle plus élevé. Il est plus important dans le niveau secondaire. Le taux d'abandon dans le primaire et le moyen est pratiquement le double dans les Hauts Plateaux-Centre, pour les enfants ayant des mamans analphabètes et les enfants très pauvres, par rapport au taux total dans les deux paliers. Quant au niveau secondaire, l'effet des difficultés économiques s'avère plus important, soit un taux d'abandon de 37,5 % pour les moins nantis. Il est de 30,5% dans les Hauts Plateaux-Centre et plus de 27 % pour les garçons et dans le milieu rural.
- Le pourcentage d'élèves ayant deux ans ou plus que l'âge scolaire officiel pour cette classe dans le primaire est plus observable auprès des enfants ayant une mère analphabète, soit deux fois et demi comparativement au taux total dans le cycle primaire et deux fois pour les enfants très pauvres. Le retard scolaire au primaire concerne aussi les Hauts Plateaux-Centre, le milieu rural et les garçons. Quant au niveau moyen, il est à 13,7%. Les élèves très pauvres, ayant une mère à faible niveau d'instruction, les Hauts Plateaux-Centre et les garçons sont également les plus concernés par le retard scolaire.

On déduit à partir de l'analyse de ces indicateurs que la politique éducative et la gratuité de l'enseignement public ont permis une scolarisation massive des enfants, notamment dans le cycle primaire, qui se traduit par un taux d'admission au primaire en nette amélioration et un taux net de fréquentation au primaire élevé, avec un écart négligeable entre le milieu rural/urbain et fille/garçon. Néanmoins, la progression scolaire des enfants et leur performance dans l'école publique reste discutable. Le problème se pose surtout pour le niveau secondaire, puisque la moitié seulement arrive au cycle secondaire, l'autre moitié est soit des redoublants dans cycle moyen ou des exclus. Aussi, le taux d'abandon est plus de deux lycéens sur dix, cela impactera ultérieurement leur parcours professionnel et limitera leur choix dans la formation professionnelle. Le niveau d'instruction de la mère, le bien-être économique et l'appartenance géographique sont des facteurs déterminants dans la progression scolaire des enfants, ce

qui nécessite des efforts au-delà du système éducatif. Les catégories les plus vulnérables sont essentiellement les enfants ayant une mère analphabète, les moins nantis, les enfants du milieu rural et des Hauts Plateaux-Centre. Par ailleurs, il est à constater que les filles sont plus performantes que les garçons à l'école.

Cette situation a poussé l'Etat à mettre en œuvre des politiques d'aides pour arriver à une scolarisation universelle.

Tableau n° 3 : Fréquentation scolaire, enfants non scolarisés (abandon scolaire) et retard scolaire selon le milieu de résidence et l'espace de programmation territoriale 2019

Inégalités spatiales	Total	Milieu de résidence		Espace de programmation territoriale						
		Urbain	Rural	NC	NE	NO	HPC	HPE	HPO	SUD
Taux net d'admission à l'école primaire	95	95,4	94,5	96,4	94,2	93,6	93,5	96,2	94,1	94,8
Taux net de fréquentation (ajusté)										
Primaire	97,1	97,7	96,1	97	97,4	97,1	95,4	97,7	97,7	97,2
Moyen	85,3	88,6	79,1	87,1	87,7	83,9	79,5	86	83,9	83,4
Secondaire	49,6	53,7	41,9	53,1	53,1	48,6	39,5	53,2	45,6	42,4
Taux enfants non scolarisés										
Primaire	1,9	1,5	2,5	1,5	1,4	1,9	4,3	1,5	1,8	2
Moyen	4,1	2,9	6,4	2,6	2,7	5,7	7,2	4,3	4,6	4,9
Secondaire	22,7	20,2	27,2	19,7	20	25,3	30,5	21,4	21,5	25,8
Trop âgés pour la classe										
Primaire	5,9	4,8	7,8	5,2	5,9	5,8	7,3	6	7	6,5
Moyen	20,4	17,1	26,7	19	21	19	25,5	18	23,6	22,8

Source : MICS-6/2019

Tableau n° 4 : Fréquentation scolaire, enfants non scolarisés (abandon scolaire) et retard scolaire selon le sexe, l'indice de bien-être économique et le niveau d'instruction de la mère 2019

Inégalités sociales et gendorielles	Sexe		Indice de bien-être économique					Niveau d'instruction de la mère				
	F	G	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	A	P	M	S	U
Taux net d'admission à l'école primaire	94,8	95,8	92,3	96,7	95,3	94,9	96,6	93,2	95,4	95,6	95,5	94,9
Taux net de fréquentation (ajusté)												
Primaire	97	97,2	95,1	97,4	97,2	97,7	98,6	95,1	97,1	97,8	97,8	96,8
Moyen	82,1	88,5	70,5	82,7	88,1	91	95,2	75,2	81,8	88,1	93,9	96,6
Secondaire	59,9	40	28,4	41,8	48,3	56,4	71,1					
Taux enfants non scolarisés												
Primaire	1,9	1,9	3,8	1,4	1,7	1	1	3,9	1,7	1,2	1,2	2
Moyen	4,2	4	9,2	4,3	3,4	2,3	1,1	8,6	4	2,7	1,3	0,7
Secondaire	17,5	27,4	37,5	27,1	22,4	17,4	9,8					
Trop âgés pour la classe												
Primaire	3,7	7,9	11,4	7,1	4,6	2,9	1,8	13,3	9,4	3,5	1,8	1
Moyen	13,7	26,6	32	25	19	16,8	10,2	29,7	26	16,8	10,2	2,1

Source : MICS-6/2019.

A : aucun ou alphabétisé ; P : primaire ; M : moyen ; S : secondaire ; U : universitaire.

6- ACTIONS DE SOUTIEN A LA SCOLARISATION ET PROBLÉMATIQUE DE CIBLAGE

L'objectif assigné aux actions de soutien à la scolarisation est l'amélioration des conditions de travail à l'école et la réduction des effets des inégalités sociales et spatiales sur le parcours scolaire des enfants. Les difficultés financières apparaissent en effet clairement dans la déscolarisation des enfants et le retard scolaire (Tir et al, 2011 ; CNESE, 2011 ; Sahwa, 2017 ; MICS-6/2019). L'Etat consacre un budget conséquent chaque année à la politique sociale dans le système éducatif, qui se traduit par de multiples aides, dont le soutien aux frais de la scolarisation, à la restauration et au transport scolaire.

Soutien au frais de scolarisation : l'Etat consacre au début de chaque rentrée scolaire un budget pour l'allocation spéciale de scolarité à travers le ministère de l'Education nationale, destinée aux élèves nécessiteux d'un montant qui est passé de 4 milliards 400 000 de dinars en 2000-2001 à 9 milliards de dinars en 2010-2011 puis 15 milliards en 2022 (Tir et al, 2011 ; MEN, 2022). Il s'agit des enfants ayant des parents sans revenus ou ceux dont le salaire est égal ou inférieur au SNMG et les orphelins. La valeur de cette allocation, qui était de 3 000 DA, est passée à 5 000 DA par le décret exécutif n°21-61 du 8 février 2021. Le ciblage des enfants pauvres et la distribution de l'indemnité se faisaient auparavant au niveau des établissements scolaires en se basant sur le déclaratif des parents ou tuteurs (Benhaddad et Hammouda, 2019). L'allocation est versée désormais dans le compte des parents après que le dossier est étudié par un comité du ministère de l'Intérieur selon ledit décret. Cette prime reste relativement faible en tenant compte de la dégradation du pouvoir d'achat notamment avec la crise sanitaire et l'inflation. De plus, les besoins en fournitures et manuels scolaires augmentent d'un palier à celui plus élevé. Pour plus d'équité, l'allocation spéciale de scolarité devrait être calculée pour les trois cycles et non pas être identique. La Caisse nationale d'assurance sociale verse aussi une prime de scolarité annuelle. Le montant de cette prime, fixée depuis 1994 à 400 DA, a été révisé par le décret exécutif n°19-239 du 4 septembre 2019, en l'augmentant à 3 000 DA pour chaque enfant scolarisé dans les trois

paliers (primaire, moyen et secondaire), quel que soit le salaire du tuteur, mais pour seulement les salariés assurés.

De plus, des fournitures et des manuels scolaires sont distribués gratuitement aux enfants de familles nécessiteuses chaque année. Le ciblage des enfants pauvres pour le trousseau scolaire se fait également au niveau local, le ministère de l'Éducation reçoit des quotas de trousseaux et se met à identifier les élèves nécessiteux en se basant sur le déclaratif des parents d'élèves (Benhaddad et Hammouda, 2019). Les manuels scolaires sont remis notamment aux élèves bénéficiant de l'allocation de scolarité, de l'ensemble des élèves du préscolaire et de première année primaire et des enfants des personnels du secteur de l'éducation (MEN, 2015). Ce qui apparaît incohérent, puisque les personnes travaillent dans le secteur de l'éducation perçoivent des salaires largement supérieurs aux minima exigés. Il s'agit plus, dans ce dernier cas de figure, d'un complément de salaire (Benhaddad et Hammouda, 2019).

Cantine scolaire : l'encadrement juridique des cantines scolaires a été promulgué trois ans après l'indépendance par le décret le décret 65-70 du 11 mars 1965. La cantine scolaire est définie par la Loi d'orientation sur l'Éducation nationale 08-04 du 23 janvier 2008 comme un soutien à la pédagogie dans le but de favoriser la scolarité pour tous. Le nombre des cantines scolaires a augmenté progressivement depuis l'indépendance en passant de 1 240 à 15 170 cantines entre 1963/1964 à 2020/2021. Le prix d'un repas, qui était estimé entre 30 DA pour les régions du Nord et de 35 DA pour celles du Sud, se voit augmenter à 90 DA en 2022. Une enveloppe de 27 milliards est allouée à l'alimentation scolaire (Tir et al, 2011). La cantine scolaire est disponible essentiellement dans les établissements primaires, alors que la restauration devrait être plus accessible pour les deux autres niveaux, étant donné que le trajet est généralement plus long par rapport au primaire.

Le transport scolaire : le transport scolaire constitue un autre moyen de facilitation de la scolarité des élèves dans les zones éloignées ou enclavées. Il est géré à la fois par le ministère de l'Éducation avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales

et le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et la Condition féminine. Le parc du ministère de l'Éducation qui compte 5 694 bus est mis à la disposition des communes concernées (financement de l'éducation, 2015).

De manière globale, il est à observer à partir des données de l'enquête MICS-6/2019 que les aides scolaires concernent plus le cycle primaire, notamment par rapport au soutien matériel et/ou soutien financier (11,7%) et la cantine scolaire (31,4%). En revanche, les élèves du moyen et les lycéens bénéficient moins de ces aides. Alors que les dépenses pour les frais scolaires, essentiellement le prix des manuels scolaires, sont beaucoup plus importantes pour ces deux niveaux par rapport au niveau primaire, ajoutant aussi que les difficultés financières représentent le principal obstacle pour la scolarisation notamment dans le niveau du secondaire comme le confirme d'ailleurs le présent travail. Par ailleurs, le transport scolaire reste le point faible de la politique sociale en éducation et son apport est négligeable. Il est à noter que l'effort de l'État pour le transport étudiantin est nettement plus conséquent.

Ventilé par milieu de résidence et indice de bien-être économique, le soutien aux frais de scolarité cible surtout les enfants du primaire du milieu rural, soit deux fois plus que le milieu urbain, et moins les deux autres niveaux, dont 3,3% seulement des lycéens ruraux ayant bénéficié de ces aides. Bien que le soutien à la scolarisation doive cibler directement les enfants nécessiteux (très pauvres et pauvres). Il est à constater que bien qu'il vise en premier les enfants des ménages les plus pauvres, notamment du primaire, ce n'est pas pour autant que tous ont accès à ces aides alors que d'autres catégories sociales moins nécessiteuses en bénéficient également. Ce qui repose le problème du ciblage.

- La cantine scolaire est plus accessible aux enfants du milieu rural et les enfants très pauvres, en particulier du niveau primaire, soit près de la moitié des enfants ruraux et très pauvres du primaire. Elle est beaucoup moins disponible, voire son apport est négligeable pour les enfants pauvres et les enfants ruraux pour les autres paliers.

Trois résultats sont à tirer à partir de ce qui précède : i) La politique sociale de l'éducation cible donc essentiellement les enfants du primaire du milieu rural ; ii) Bien que le soutien financier ou matériel vise les enfants pauvres, surtout du palier primaire, ce ne sont pas tous les enfants pauvres qui y ont accès et d'un autre côté, d'autres catégories moins pauvres en bénéficient ; iii) L'apport du transport scolaire est négligeable.

Tableau n° 5 : Pourcentage de bénéficiaires du soutien, transport et cantine scolaire selon le milieu de résidence et l'indice de bien-être économique

Source : MICS-6/2019.

Q1 : pauvre ; Q2 : deuxième ; Q3 : moyen ; Q4 : quatrième ; Q5 : riche

SF : soutien financier et/ou matériel ; TS : transport scolaire ; CS : cantine scolaire

	Primaire			Moyen			Secondaire		
	SF	TS	CS	SF	TS	CS	SF	TS	CS
Total	11,7	2,2	31,4	7,2	4,6	10,3	2,7	2,4	4,7
Milieu de résidence									
Urbain	8,3	0,4	24	6,1	0,6	4,3	2,3	0,5	2,3
Rural	17,8	5,5	44,9	9,2	11,8	21,1	3,5	5,9	9
Indice de bien-être économique									
Q1	22,5	6,2	46,3	11,6	10,3	17,7	3,2	3,6	5,6
Q2	14,3	2,5	36,5	8,8	5,7	13,3	3,3	3,4	5,2
Q3	11,7	1,1	31,4	7,6	3,7	9,6	3	2,3	4,8
Q4	6,9	0,9	24,7	5,6	2,3	6,8	2,2	1,5	3,9
Q5	2,9	0,5	18,1	2,4	0,8	4,2	2	1,2	3,9

CONCLUSION

Le système éducatif représente le pilier du développement humain. L'objectif assigné à la démocratisation et la gratuité de l'enseignement public en Algérie, initié par l'Etat depuis l'indépendance, était de généraliser l'accès à l'enseignement et réduire les inégalités sociales et spatiales léguées par la colonisation. Soixante-ans après, cette politique a permis un accès très large à l'enseignement pour les deux sexes, même s'il n'est toujours pas généralisé. Les inégalités spatiales d'accès à l'éducation persistent dans les Hauts Plateaux-Centre et le Grand Sud et elles sont plus observables au niveau de certaines communes rurales et/ou enclavées.

Bien que l'école primaire connaisse un taux d'admission en nette amélioration, un taux de fréquentation élevé avec un écart négligeable entre le milieu rural/urbain et fille/garçon, et des taux de parité scolaire encourageants, il y a lieu, cependant, de noter que les inégalités économiques et spatiales mais aussi culturelles vont se répercuter sur la progression scolaire des enfants. Bien que la politique de soutien à la scolarisation cible plus les enfants du primaire, essentiellement du milieu rural, le retard et l'abandon scolaire dans le primaire sont, en effet, pratiquement le double dans les Hauts Plateau-Centre et auprès des enfants très pauvres comparativement, respectivement, aux autres espaces du territoire national et aux autres catégories sociales.

Ces inégalités se creusent davantage, en passant d'un palier à l'autre. En effet, elles sont plus marquées dans le niveau secondaire. L'effet des difficultés économiques mais aussi l'appartenance au milieu rural et les Hauts Plateaux-Centre s'avère plus important sur le retard puis l'abandon scolaire. La politique de la gratuité de l'enseignement semble donc insuffisante pour la progression scolaire des enfants pauvres, du milieu rural et des Hauts Plateau-Centre, sans être accompagnée d'une réelle politique de soutien à la scolarisation, qui cible directement les enfants nécessiteux et tient compte des besoins de ces deux cycles comparativement au primaire. Notamment en matière de cantine et le transport scolaire, où la couverture reste faible. Aussi, l'allocation spéciale de solidarité ne devrait pas être homogène pour les trois paliers, étant donné que les dépenses pour les frais scolaires, essentiellement le prix des manuels scolaires, sont plus importantes pour le moyen et le secondaire.

Une troisième forme d'inégalités sociales se rajoute aux inégalités économiques et spatiales sur le parcours scolaire des enfants, particulièrement dans le niveau primaire et le moyen. Il s'agit du niveau d'instruction de la mère. Le taux d'abandon dans le primaire et le moyen est deux fois plus élevé, pour les enfants ayant des mamans analphabètes. Quant au retard scolaire, il concerne trois collégiens sur dix est deux fois et demi les élèves du primaire. La réduction de l'effet de l'origine sociale sur la scolarité des enfants nécessite plus d'efforts

en matière de lutte contre l'analphabétisme, qui concerne plus les femmes en Algérie, dont 16% des femmes 15-49 ans sont analphabètes en 2019.

Par ailleurs, la démocratisation de l'enseignement a rétréci entre autres les inégalités scolaires liées au sexe, voire renverser la logique traditionnelle de ces inégalités. En effet, le taux de scolarisation des filles de 6-15 ans dépasse celui des garçons : les filles sont plus performantes que les garçons à l'école et elles réussissent mieux à atteindre le niveau secondaire. Toutefois, les disparités spatiales entravent toujours la scolarisation des filles. Ce constat encourageant pour les filles repose à nouveau la problématique des inégalités sociales entre les sexes dans l'école, où les garçons arrivent de moins en moins à atteindre le niveau secondaire et encore moins le niveau universitaire.

Au vu de l'ensemble de ces constats, n'est-il pas opportun que le secteur de l'éducation nationale se focalise sur les enfants de 3-16 ans en rendant obligatoire le préscolaire (pour pallier au bas niveau éducatif voire à l'analphabétisme des parents), avec comme objectif, à moyen terme, une scolarisation universelle ? La scolarisation post-obligatoire intégrerait, dans cette configuration, le secteur de la formation professionnelle voire celui de l'enseignement supérieur dans un grand ministère en charge des ressources humaines. L'objectif assigné à ce nouveau secteur serait de développer une offre de formation adaptée aux territoires et aux aspirations des jeunes afin d'endiguer le phénomène de décrochage scolaire, en particulier celui des garçons.

Références bibliographiques

- Benhaddad A., & Hammouda N., (2016).** « *L'exclusion scolaire : causes et impacts : le cas de l'Algérie* ». SAHWA Policy Paper.
Bulletin officiel de l'Education nationale,(2008). Loi d'orientation de l'éducation n°8-04 du janvier 2008,
<https://www.education.gov.dz/wpcontent/uploads/2015/02/loi0804Fr.pdf>
- CNES, (2018).** « *Evaluation de la formation du capital humain national au terme de l'enseignement obligatoire, Algérie* ».
- Décret exécutif n° 19-239** du 4 septembre 2019 fixant le montant de la prime de scolarité.
- Décret exécutif n° 21-61** du 25 Joumada Ethania 1442 correspondant au 8 février 2021 portant institution d'une allocation spéciale de scolarité et fixant les conditions et les modalités de son attribution.
- Issolah F., (2018).** « L'impact de l'éducation sur la croissance économique en Algérie ». *المجلة العلمية المستقبل*, n° 6, 2018.
- Loi n° 21-16** du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022,
<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021100.pdf>
- Kateb K., (2010).** « Les aléas de la démographie dans la démocratisation de l'enseignement en Algérie ». *Revue d'économie et de management*, 9(1),
<https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/576/9/1/106709>
- Ministère de l'Éducation nationale, (2021).** *Données statistiques 2020/2021*.
- Ministère de l'Éducation nationale, (2015).** *Le financement de l'éducation*,
<https://www.education.gov.dz/fr/systeme-educatif-algerien/le-financement-de-leducation/>
- Ministère de l'Éducation nationale (2022).** *Répartition du budget exercice 2022*.
- Kouidri M. (2014).** « Colonisation, indépendance et développement humain en Algérie : quel bilan ? ». *Insaniyat/ إنسانيات*, 65-66 | 2014.

Office national des statistiques (2011). *Rétrospective statistique 1962-2011*, Chapitre éducation.

Ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant *organisation de l'éducation et de la formation*,

<https://www.joradp.dz/Jo6283/1976/033/FP432.pdf>

Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, (2012/2013). *Rapport enquête par grappe à indicateurs multiples 4*, UNFPA et UNICEF

Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (2020). *Rapport enquête par grappe à indicateurs multiples*, UNFPA et UNICEF.

Tir R., Aouali F., & Diouf O.F., (2011). « *Etude sur les coûts et l'incidence des actions de soutien à la scolarité* », Institut national de recherche en éducation.

Touarigt B., (2012). « *Ce que fut le système colonial, Mémoire* ». <http://www.memoria.dz/ao-2012/dossier/ce-que-f-t-le-syst-me-colonial>.

Sadeg M., (2014). « *Évolution du système éducatif de l'Algérie de 1830 à 2012 : Origines historiques des disparités régionales* », *Revue des sciences commerciales et de gestion*, 10 (1),

<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/155550>

Rouag A., (2011). « *L'égalité devant l'éducation, ou l'utopie par les chiffres* », *Les cahiers du LAPSI*, 8 (1),

<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/155444>

Belkacem Nacer M., (2019). « *Analyse exploratoire des disparités dans la distribution de l'éducation et évaluation du processus de convergence spatiale des régions en Algérie* », *Les cahiers du Cread*, 35 (04), <file:///D:/T%C3%A9chargements/201532-Article%20Text-505238-1-10-20201112.pdf>

Memai A., Benloucif H., & Rouag A., (2017). « *Filles et garçons en éducation : les inégalités inversées ?* » *Les cahiers du LAPSI*, 14 (1), <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/31644>